

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE
CANTON D'ARNAY LE DUC
MAIRIE DE LA ROCHE POT



ARRETE MUNICIPAL 2024 / n°16 Réglementation de la circulation et du stationnement "Vivons Plus Haut"

Le maire de La Roche Pot,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants, **Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête « Vivons plus haut » du 4 mai 2024 et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1

La RD33, route de Chambéry en agglomération, sera fermée côté SAINT-AUBIN du mardi 30 avril 2024 au soir au lundi 6 mai en fin de journée en raison de l'installation de chapiteau et autres structures.

Article 2

La route de Chambéry côté ARNAY sera fermée du samedi 4 mai dès 8 heures au lundi 6 mai avec neutralisation du TAG (tourne à gauche) sur la RD906 et fermeture de la RD33 au niveau du panneau d'agglomération afin que cette portion de route soit utilisée comme zone de stationnement pour les visiteurs de la manifestation. L'accès véhicules à ces emplacements de parking se fera exclusivement par la route de Chambéry en entrées et en sorties depuis la RD 973.

Article 3

La vitesse sera limitée à 30 km sur la RD973 au niveau du carrefour de la RD33.

Article 4

Les services techniques de la commune et le Conseil Départemental, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 5

La brigade de gendarmerie de secteur sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE POT, le 23 AVRIL 2024

La Maire, Véronique RICHER

